



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-23013>

Département(s) de publication : **62, 80**

Annonce n° **26-23013**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU AMIENS PICARDIE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Travaux courants et petits entretiens pour les établissements du GHT Somme Littoral Sud - RELANCE DES LOTS N° 2, 23, 30, 36, 49, 56 ET 67.

Description : Travaux courants et petits entretiens pour les établissements du GHT Somme Littoral Sud - RELANCE DES LOTS N° 2, 23, 30, 36, 49, 56 ET 67 - S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, le montant indiqué pour la "valeur de l'offre" du présent avis d'attribution correspond au montant maximum du lot pour sa durée totale et pour l'ensemble des établissements.

Identifiant de la procédure : a3e18501-ec05-4e8a-bffd-75eeffadf895

Identifiant interne : 25TE0173

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.21241, L.21242 et R.21612 à R.21615 du Code de la commande publique. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (pour les lots n° 30 et 36 décisions du 07/07/2025, pour les lots n° 2 et 49 décisions du 18/07/2025 et pour les lots n° 23, 56 et 67 décisions du 06/08/2025. Avis de publicité initial publié le 19/02/2025 au BOAMP (n° 25-18698) et au JOUE (n° 110826-2025). Avis rectificatif n°25-32490 publié au BOAMP le 23/03/2025 et n° 189552-2025 publié le 25/03/2025 au JOUE. Avis de résultat paru le 09/09/2025 au BOAMP (n° 25-99613) et au JOUE (n° 586229-2025))

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires : Concernant le lot n° 67, la visite sur le site de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) est OBLIGATOIRE. La visite sur le site du Centre Hospitalier Intercommunal de Montdidier Roye est facultative. Concernant les lots n° 2, 23, 30, 36, 49 et 56, les visites sur site ne sont pas obligatoires. Toutefois, s'ils le souhaitent, les candidats peuvent à leur demande bénéficier d'une visite sur site, sur rendez-vous. Les modalités concernant les visites figurent à l'article 3.8 du RC.

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Pas-de-Calais (FRE12)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La présente consultation a pour objet : Travaux courants et petits entretiens pour les établissements du GHT Somme Littoral Sud - RELANCE DES LOTS N° 2, 23, 30, 36, 49, 56 ET 67. Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (pour les lots n° 30 et 36 décisions du 07/07/2025, pour les lots n° 2 et 49 décisions du 18/07/2025 et pour les lots n° 23, 56 et 67 décisions du 06/08/2025. Avis de publicité initial publié le 19/02/2025 au BOAMP (n° 25-18698) et au JOUE (n° 110826-2025). Avis rectificatif n°25-32490 publié au BOAMP le 23/03/2025 et n° 189552-2025 publié le 25/03/2025 au JOUE. Avis de résultat paru le 09/09/2025 au BOAMP (n° 25-99613) et au JOUE (n° 586229-2025)).La valeur maximale de l'accord-cadre indiquée dans le présent avis est calculée sur la durée maximale de l'accord-cadre, soit sur 48 mois. Les montants maximums par lots et par établissements pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses) figurent à l'annexe 1 du CCAP. Le montant maximal de la procédure initiale (25TE0008), incluant l'ensemble des lots, est de 58 670 000Euros HT. Le montant maximum du présent accord-cadre pour sa durée totale (relance des lots 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67) est de 4080000Euros HT. En application des articles R.21621 à R.21626 et R.216213 à R.216214 du Code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). L'accord-cadre sera conclu avec trois titulaires sous réserves d'un nombre suffisant de candidats et d'offres recevables. Le montant maximum par bon de commande ne peut excéder 70 000Euros HT sauf pour le lot 67 pour lequel le montant maximum par bon de commande est porté à 100 000Euros HT. Le montant total cumulé des bons de commande, tous corps d'état confondus, émis pour des travaux courants et de petits entretiens, réalisés sur un même périmètre et sur une même temporalité, ne peut excéder 250 000Euros HT. Au-delà de ce seuil, la

passation d'un marché distinct est obligatoire. Toutefois, même si le seuil de 250 000Euros HT n'est pas atteint, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de recourir à un marché propre. La proposition de variantes n'est pas autorisée. Le présent accord-cadre ne comporte aucune variante exigée. Le présent accord-cadre ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle. Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget des établissements du GHT concernés. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire. Conformément à l'article R.2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises. La forme du groupement n'est pas imposée au stade de la présentation d'une candidature ou d'une offre. A l'attribution du marché, le groupement devra adopter soit la forme d'un : - Groupement conjoint avec mandataire solidaire : le mandataire devra être désigné comme solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage -Groupement solidaire : chacun des membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du groupement. Conformément à l'article R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut donc pas être mandataire de plus d'un groupement pour le présent marché. Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05/2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots, ou pour tous les lots. Dans le cas où une entreprise candidate sur plusieurs lots, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer un lot plutôt qu'un autre à l'entreprise. Les modalités de transmission des plis figurent au Règlement de consultation.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : LOT 2 : Plafonds suspendus- Faux plafonds - Zone 1

Description : Plafonds suspendus- Faux plafonds pour les établissements de la zone 1 - RELANCE

Identifiant interne : LOT 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45421146 Mise en place de plafonds suspendus

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Albert

Code postal : 80300

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Corbie

Code postal : 80800

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Doullens

Code postal : 80600

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période

considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier

très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : LOT 23 : Métallerie - Zone 2

Description : Métallerie pour les établissements de la zone 2 - RELANCE

Identifiant interne : LOT 23

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45421131 Pose de portes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 44330000 Barres, tiges, fils et profilés pour la construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Abbeville cedex

Code postal : 80142

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Saint Valéry sur Somme

Code postal : 80230

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,080,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et

dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la

planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : LOT 30 : Plafonds suspendus- Faux plafonds - Zone 3

Description : Plafonds suspendus- Faux plafonds pour les établissements de la zone 3 - RELANCE

Identifiant interne : LOT 30

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45421146 Mise en place de plafonds suspendus

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Amiens

Code postal : 80000

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de

santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : LOT 36 : Métallerie - Zone 3

Description : Métallerie pour les établissements de la zone 3 - RELANCE

Identifiant interne : LOT 36

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45421131 Pose de portes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 44330000 Barres, tiges, fils et profilés pour la construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Amiens

Code postal : 80000

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 4 An

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 800,000 Euro

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Prix

Description : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : LOT 49 : Métallerie - Zone 4

Description : Métallerie pour les établissements de la zone 4 - RELANCE

Identifiant interne : LOT 49

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45421131 Pose de portes

Nomenclature supplémentaire (cpv): 44330000 Barres, tiges, fils et profilés pour la construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Rang-du-Fliers

Code postal : 62180

Subdivision pays (NUTS) : Pas-de-Calais (FRE12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Hesdin

Code postal : 62140

Subdivision pays (NUTS) : Pas-de-Calais (FRE12)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : LOT 56 : Plafonds suspendus- Faux plafonds - Zone 5

Description : Plafonds suspendus- Faux plafonds pour les établissements de la zone 5 - RELANCE

Identifiant interne : LOT 56

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45421146 Mise en place de plafonds suspendus

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Amiens

Code postal : 80000

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Montdidier

Code postal : 80500

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 320,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05 /2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée

comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : LOT 67 : Voiries - Réseaux Divers - Zone 5

Description : Voiries - Réseaux Divers pour les établissements de la zone 5 - RELANCE

Identifiant interne : LOT 67

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Amiens

Code postal : 80000

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Montdidier

Code postal : 80500

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 700,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le présent accord-cadre est conclu pour une durée initiale allant de la date de réception de la notification par le titulaire, jusqu'au 31/05/2026. Chaque lot peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de 1 an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse dépasser quatre (4) ans. Le titulaire ou le groupement d'entreprises ne pourra pas s'opposer à la reconduction en vertu des dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire l'accord-cadre. En cas de non reconduction de l'accord-cadre, un courrier sera adressé par tout moyen attestant de date et de l'heure certaine de réception au plus tard 2 mois avant la fin de la période considérée (soit le 31/05). L'émission des bons de commande n'interviendra que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Leur exécution peut se poursuivre postérieurement à la date d'expiration de l'accord-cadre, dans un délai de six (6) mois et dans les conditions du présent accord-cadre. Les délais d'exécution des bons de commande sont fixés au CCAP. Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires à émission de bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum par lot/par établissement et pour la durée totale de l'accord-cadre (reconductions incluses). Cette consultation concerne uniquement les lots n° 2, 23, 30, 36, 49, 56 et 67, par conséquent et afin de garder une cohérence avec l'accord-cadre initial, la numérotation des lots ne se suit pas. Il s'agit d'une relance après la déclaration sans suite de ces lots lors de la procédure initiale (25TE0008), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le besoin, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : L'évaluation du critère « Prix » est réalisée à partir d'une ou de deux simulations masquée(s) par lot, élaborée(s) par le pouvoir adjudicateur et rendue (s) définitive(s) avant l'ouverture des offres. Ces simulations, qui reflètent des hypothèses représentatives des besoins du marché, ne seront pas communiquées aux candidats. Pour chaque offre, le montant total résultant de la simulation est calculé en appliquant les prix unitaires figurant au BPU remis par le candidat aux scénarios définis par le pouvoir adjudicateur. La méthode de notation figure à l'article 7.2.1 du RC.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : La « Valeur technique » est appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 60 points et est décomposée comme suit : 1) Adéquation des moyens humains et matériels dévolus notée sur 40 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Description de l'organisation (le candidat présentera l'organisation mise en place par son entreprise pour répondre aux besoins et prestations objet du lot, avec notamment la répartition des rôles, l'identification d'un ou de plusieurs

interlocuteurs dédiés, son organisation interne entre l'encadrement et les équipes opérationnelles et enfin l'organisation externe, avec les cotraitants et sous-traitants les cas échéant), - Moyens humains dévolus aux prestations (le candidat présentera les profils et les compétences de ces collaborateurs dédiés aux prestations et notamment pour le ou les interlocuteurs dédiés), - Moyens humains maximum mobilisables (le candidat présentera le nombre de collaborateurs en charge des prestations), - Moyens matériels et outillages dévolus aux prestations (le candidat présentera les matériels et outillages dédiés aux prestations, et notamment les matériels spécifiques qu'il pourrait être amené à utiliser dans le cadre de certaines prestations), - Présentation de l'équipe d'encadrement pour la réalisation des devis et le suivi du chantier. (CV, expériences, compétences). 2) Description de la méthodologie de travail que l'entreprise compte mettre en oeuvre pour l'exécution de ces prestations dans un environnement hospitalier très exigeant notée sur 20 points au regard des sous-éléments d'appréciation suivants : - Méthodologie mise en place (le candidat présentera les modes opératoires pour la prise en charge et l'exécution des travaux prévus au CCTP, la planification des interventions, les règles de sécurité mises en place ou encore sa gestion des installations de chantier), - Fonctionnement de l'entreprise (le candidat présentera notamment ses moyens et circuits de communication mais également son processus de gestion de la GPA (Garantie de Parfait Achèvement) le cas échéant et enfin son processus de suivi de levée de réserves), - Prise en compte des contraintes techniques, réglementaires et sanitaires en milieu hospitalier (le candidat présentera les mesures mises en place pour l'exécution des prestations dans un environnement hospitalier), - Prise en compte des nuisances (le candidat présentera les mesures mises en place pour la réduction des nuisances dans le cadre des prestations dans un environnement hospitalier : Bruit, empoussièrement, nettoyage), - Prise en compte de la Co-activité (le candidat présentera les mesures mises en place pour des prestations en milieu occupé et sa gestion de la co-activité avec le personnel des établissements de santé), - Délais de prise en charge des demandes (le candidat présentera les circuits de prise en charge des demandes et des productions de devis, ainsi que son délai de réponse aux sollicitations). La méthode de notation figure à l'article 7.2.2 du RC

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé précontractuel (articles L. 5511 à L. 55112 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat. - Le Référé contractuel (articles L. 55113 à L. 55123 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans

les conditions prévues à l'article R. 5517 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique TELERECOURS citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 4,080,000 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 4,080,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 400,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Ramery Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE RAMERY LOT 2

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 400,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 2 - 1ER RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 23/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : Rabot Dutilleul Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE RABOT LOT 2

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 400,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 2 - 2EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 23/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,080,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ATS SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ATS LOT 23

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 1,080,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 23 - 1ER RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 25/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : Antoine Delaplace Serrurerie - ADS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ADS LOT 23

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 1,080,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT23 - 2EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 25/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : Loison

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOISON LOT 23

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 1,080,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 3

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 23 - 3EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 25/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 480,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Ramery Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE RAMERY LOT 30

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 480,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 30 - 1ER RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 23/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : Rabot Dutilleul Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE RABOT LOT 30

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 480,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 30 - 2EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 23/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : V. Daniere Multiplafonds

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE V DANIERE LOT 30

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 480,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 3

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 30 - 3EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 23/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 800,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ATS SARL

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ATS LOT 36

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 800,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 36 - 1ER RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 24/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : Antoine Delaplace Serrurerie - ADS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE ADS LOT 36

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 800,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 36 - 2EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 25/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : Loison

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOISON LOT 36

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 800,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 3

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 36 - 3EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 25/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 300,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Loison

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOISON LOT 49

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 300,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 49 - ATTRIB UNIQUE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 25/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 320,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Ramery Construction

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE RAMERY LOT 56

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 320,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 56 - 1ER RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 23/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : SARL BCA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE BCA LOT 56

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 320,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 56 - 2EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 23/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 700,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Eiffage Route Nord Est

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE EIFFAGE LOT 67

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 700,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 67 - 1ER RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 24/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

Lauréat :

Nom officiel : Colas France - Territoire Nord Est - Etablissement Haute Picardie

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE COLAS LOT 67

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 700,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25TE0173 - LOT 67 - 2EME RANG

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 30/01/2026

Date de conclusion du marché : 24/02/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 616957-2025

Organisation qui signe le marché : CHU AMIENS PICARDIE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU AMIENS PICARDIE

Numéro d'enregistrement : 26800014800125

Adresse postale : 1 Rond-point du Professeur Christian Cabrol

Ville : Amiens Cedex 1

Code postal : 80054

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Adresse électronique : direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Téléphone : 0322088630

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif d'Amiens

Numéro d'enregistrement : 17800005500016

Adresse postale : 14 rue Lemerchier CS 81114

Ville : Amiens Cedex 01

Code postal : 80011

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Téléphone : 0322336170

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Ramery Construction

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 44595007400341

Ville : Boves

Code postal : 80440

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0003, LOT-0006

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Rabot Dutilleul Construction

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 38961238300023

Ville : Wasquehal

Code postal : 59290

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0003

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0005

Nom officiel : ATS SARL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42267165100038

Ville : Flesselles

Code postal : 80260

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0004

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0006

Nom officiel : Antoine Delaplace Serrurerie - ADS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 48842613100022

Ville : Le Bosquel

Code postal : 80160

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0004

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0007

Nom officiel : Loison

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 32029116400012

Ville : Armentières Cedex

Code postal : 59427

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002, LOT-0004, LOT-0005

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0008

Nom officiel : V. Daniere Multiplafonds

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 34174798800036

Ville : Saint Sauveur

Code postal : 80470

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0009

Nom officiel : SARL BCA

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 80793231400014

Ville : Namps Maisnil

Code postal : 80290

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0010

Nom officiel : Eiffage Route Nord Est

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 40209626700230

Ville : Flixecourt

Code postal : 80420

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0011

Nom officiel : Colas France - Territoire Nord Est - Etablissement Haute Picardie

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 32933888303470

Ville : Ham

Code postal : 80400

Subdivision pays (NUTS) : Somme (FRE23)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c4c95ca6-f920-4c39-907d-7fbaf4a84d1b - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 05/03/2026 à 14:41

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2026